

L'ESSENTIEL : L'aide ménagère en direction des fonctionnaires retraité(e)s devrait être rétablie.

« L'aide ménagère à domicile, pour laquelle une enveloppe de dix millions d'euros supplémentaires a été accordée (...), sera opérationnelle avant le 1^{er} mars 2012 » a affirmé le ministre de la Fonction publique, François Sauvadet, à l'occasion du comité interministériel de l'action sociale, le 24 octobre.

Pour mémoire, cette aide destinée aux agents retraités de l'Etat âgés de plus de 65 ans, faiblement dépendants et ayant besoin d'une aide matérielle dans certains actes de la vie courante pour éviter une hospitalisation ou un hébergement en institution spécialisée, avait été suspendue au 1^{er} janvier 2009 afin de revoir les critères d'éligibilité.

Suite aux demandes des syndicats, François Baroin, alors ministre de la Fonction publique, s'était engagé en avril dernier à rétablir cette aide en 2012.

L'aide ménagère à domicile serait donc réactivée avant mars prochain en faveur d'un public « mieux ciblé » et s'adressera, ont précisé les services du ministère « à des personnes fragiles économiquement et physiquement ». Un nouveau barème sera également appliqué.

Si on ne peut que se réjouir de cette décision, le faible montant des crédits alloués, le public mieux ciblé et le nouveau barème font craindre une diminution des bénéficiaires déjà peu nombreux avant la suspension !

Dès que les nouvelles dispositions seront connues nous vous les communiquerons et nous informerons les adhérent(e)s.